



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 25/07/2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réseau de distribution du SIAEP de la Rozeille

Présence de traces de toxines

Dans le cadre d'une surveillance continue de la qualité de l'eau du robinet, des analyses effectuées par l'ARS sur le réseau de distribution du SIAEP de la Rozeille ont détecté la présence de traces de toxines.

Par précaution et dans l'attente d'analyses complémentaires, les services de l'État ont pris un arrêté de restriction d'usage sur l'eau sur 56 communes du département desservies par l'usine de production de Magnat-l'Étrange :

Alleyrat	Mainsat
Arfeuille-Chatain	Mautes
Aubusson	Moutier-Rozeille
Auzances	Néoux
Beissat	Peyrat-la-Nonière
Bellegarde-en-Marche	Poncharraud
Blessac	Poussanges
Bosroger	Puy-Malsignat
Brousse	Reterre
Budelière	Rougnat
Bussière-Nouvelle	Saint-Alpinien
Chambonchard	Saint-Amand
Chambon-sur-Voueize	Saint-Avit-de-Tardes
Champagnat	Saint-Domet
Chard	Saint-Frion
Charron	Saint-Georges-Nigremont
Chatelard	Saint-Julien-la-Genète
Evaux-les-Bains	Saint-Julien-le-Châtel
Fontanières	Saint-Maixant
La Chaussade	Saint-Maurice-près-Crocq
La Serre-Bussière-Vieille	Saint-Médard-la-Rochette
La Villetelle	Saint-Pardoux-le-Neuf
Le Chauchet	Saint-Priest
Le Compas	Saint-Silvain-Bellegarde
Les Mars	Sainte-Feyre-la-Montagne
Lioux-les-Monges	Sannat
Lupersat	Sermur
Magnat-l'Étrange	Tardes

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Nelly BLOSSIER

Tel : 07 88 14 65 13

Courriel. : pref-communication@creuse.gouv.fr

Bureau départemental

de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse

L'eau distribuée sur l'ensemble des communes sus mentionnées ne doit pas être consommées pour la boisson et la préparation des repas (cuisson et lavage des fruits et légumes).

Néanmoins, l'eau de ce réseau peut être utilisée sans inconvénient pour les usages sanitaires (vaisselle, lessive, nettoyage des locaux, hygiène corporelle).

Des bouteilles d'eau vont être fournies par les distributeurs d'eau Suez et Véolia sur les communes d'Évaux-les-bains, Auzances, Aubusson, Crocq et Bellegarde-en-marche à partir du 25 juillet dans l'après-midi.

L'ARS poursuit les prélèvements d'eau par le laboratoire agréé sur le département, afin d'étudier le retour à la normale.

Les communes vous tiendront régulièrement informés de l'évolution de la situation qui fera l'objet d'un prochain communiqué.

Pour toute question,
vous pouvez contacter la cellule d'information au public (CIP), au
05.55.51.57.60